



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/CLI-Flamanville-un-exercice-rate-fait-le-buzz-et>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Echos des luttes antinucléaires > **CLI Flamanville : un exercice raté fait le buzz et éclipse l'état dégradé du réacteur 2**

15 février 2021

CLI Flamanville : un exercice raté fait le buzz et éclipse l'état dégradé du réacteur 2

[> Lire le communiqué sur le site du Crilan](#)

L'ordre du jour de l'assemblée générale de la CLI de Flamanville du 4 février, déplacée au Conseil départemental à Saint-Lô pour cause de Covid était bien fourni. Trop peut-être, au point qu'au bout de près de 4 heures non-stop les derniers sujets ont été escamotés et reportés.

Tous les médias (sauf un) n'ont parlé que des remontrances de l'ASN suite au ratage de l'exercice inopiné imposé par la même ASN par temps de neige en janvier 2021. Le bilan de l'exercice de crise est une vraie gifle pour la centrale qui est placée en surveillance renforcée !. Mais cet événement a créé un écran de fumée sur la suite de l'ordre du jour.

Il a fallu attendre midi pour aborder le redémarrage du réacteur 2 juste avant le 24^{ème} mois fatidique qui lui aurait valu un arrêt définitif. Nous avons donc appris que l'ASN si vigilante à propos de l'exercice raté de janvier avait le 12 décembre 2020 validé ce redémarrage dans des conditions dégradées et pas des moindres.

Les tuyauteries des 4 générateurs de vapeur qui auraient dû être changés ont été colmatées, bouchonnées et manchonnées afin d'étancher les fuites entre les deux circuits primaire et secondaire. Le changement de ces pièces si importantes est désormais prévu en 2024 ou 2025 pour le réacteur 2 et en 2022 pour le réacteur 1. Dans cette attente, dans quel état ce réacteur 1 va-t-il redémarrer ?

Des spécialistes ont expliqué à l'assemblée les nouvelles règles de conduite du réacteur afin d'en maîtriser le fonctionnement ; ce réacteur étant supposé devenir tête de série des 1300 MW pour ce type de rafistolage.

Le « code de la route » a donc été aménagé pour ce réacteur 2 et une dérogation a été donnée par l'ASN afin qu'il puisse redémarrer pour 10 ans. Cette situation est inadmissible dans la mesure où la dérogation donnée par l'ASN autorise un fonctionnement dégradé du réacteur pouvant entraîner un risque d'explosion des générateurs de vapeur et donc d'un accident nucléaire.

Pour mémoire, sur le site, la cuve défectueuse de l'EPR a été validée par dérogation aux normes relatives aux équipements sous pression mais sous réserve du respect de règles de conduite en deçà

de sa capacité maximale de 1650 mégawatts. N'oublions pas que son couvercle non conforme doit être remplacé en 2024.. L'EPR « tête de série » est déjà une « fin de série".

Le CRILAN s'insurge contre cette politique dérogatoire de l'ASN sur les réacteurs du site de Flamanville alors même que la centrale a été placée par la même ASN sous surveillance renforcée en septembre 2019.

En aout dernier, ce contexte dégradé a amené le Crilan, le Réseau sortir du Nucléaire , FNE et FNE Normandie à porter plainte à propos de 36 infractions à la réglementation environnementale sur le site de Flamanville. Qu'importe, aucun des recours en Conseil d'Etat ou au pénal n'ont été retenus à ce jour...

Face à cette fuite en avant dont de trop nombreux médias ont fait l'impasse suite à la CLI du 4 février, le CRILAN alerte sur l'état du réacteur 2 qui présente un grave danger pour la population de la région.

Le CRILAN exige l'arrêt immédiat de ce réacteur défectueux et dangereux.

FukushiManche non merci !